

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

- Micro crèche associative intercommunale-



« LA MAISON DES P'TITS LOUPS »

Sommaire

I. AVANT PROPOS3

II. PROJET SOCIAL4

A. LES VALEURS DE L'ASSOCIATION4

B. HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION DE LA MAISON DES ENFANTS4

C. DU PROJET SOCIAL ASSOCIATIF AU PROJET DE LA MICRO CRECHE5

D. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS6

E. LA GESTION ET LE FINANCEMENT7

F. UN OUTIL AU SERVICE DE LA PETITE ENFANCE7

G. LES PARTENAIRES EDUCATIFS8

H. LA PARTICIPATION DES FAMILLES DANS LA VIE DE LA MICRO CRECHE8

III. PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE9

A. LES OBJECTIFS EDUCATIFS9

B. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE9

I. AVANT PROPOS

En 2015, La maison des enfants a élaboré un nouveau projet social associatif qui décline l'ensemble des orientations à mettre en œuvre sur la période 2016/2019.

L'association souhaitait réaliser un diagnostic approfondi des besoins sociaux sur son territoire et des réponses existantes. Cette démarche devait s'attacher à définir les besoins liés à la vie familiale, au handicap, à la dynamique intergénérationnelle, et en particulier :

- ✘ A l'accueil de la petite enfance (0 - 3 ans) ;
- ✘ A la vie des adolescents (12 - 17 ans).

L'association R.A.D.A.R. a été retenue par la maison des enfants pour réaliser ce diagnostic de territoire. Celui-ci a démontré l'intérêt de créer une micro crèche à Chauvé au regard de la structuration des accueils collectifs « Petite enfance » sur les Communes et Communautés de communes environnantes et les besoins des familles.

Au terme du diagnostic, une infirmière puéricultrice a proposé son aide pour accompagner l'association dans la conception de ce projet et cette collaboration a abouti à l'ouverture d'un nouvel établissement : une micro crèche.

Cette nouvelle compétence complète un organigramme d'intervention sociale cohérent pour une structure: petite enfance, enfance, jeunesse et adulte. Elle favorise la perméabilité des secteurs associatifs et la co-construction de projets socioculturels.

La micro crèche s'intègre également dans un cadre plus global, porté par l'association La maison des enfants. Celle-ci n'étant pas à but lucratif, ses résultats financiers sont réinvestis pour la réalisation de son objet social. Cette spécificité associative est d'autant plus intéressante que la couverture des besoins « petite enfance », assurée par les micro crèches, est principalement mise en œuvre par des opérateurs privés à but lucratif.

Enfin, le déploiement de la micro crèche est réalisé dans le but d'apporter une offre de service complémentaire sur le territoire du Pays de retz. Toutes les initiatives permettant de développer une congruence professionnelle entre la micro crèche, les assistantes maternelles et le Relais d'Assistants Maternelles seront privilégiées.

II. PROJET SOCIAL

Le projet social de la micro crèche, élaboré à partir du projet social de l'association La maison des enfants, définit les grandes orientations éducatives qui sont proposées par le Conseil d'administration et mises en œuvre par l'équipe éducative.

A. LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

Le secteur de l'animation socioculturelle est une entité à part dans le champ de l'action sociale. Créé et développé dans la deuxième partie du XXème siècle, ce secteur revêt autant de projets qu'il existe d'opérateurs répartis sur tout le territoire national.

Toutefois, l'impact des politiques publiques, et notamment familiales, a influencé l'émergence de services reconnus par l'Etat, permettant une couverture homogène des réponses apportées aux familles selon les territoires. L'association « La maison des enfants » est née de cette jonction entre la nécessité de proposer de nouveaux services dans une commune, CHAUVÉ, au début d'une forte croissance démographique, et l'appui réglementaire que représentait, en 2001, l'agrément « Accueil périscolaire ».

Quatorze années se sont écoulées depuis l'ouverture de l'accueil périscolaire et plusieurs services sont venus compléter l'offre de loisirs pour les enfants et adolescents de la commune : un accueil de loisirs et un service jeunesse.

A l'écoute des besoins des familles, nous construisons des actions éducatives adaptées à leurs rythmes professionnels, à leurs organisations familiales, à leurs attentes vis-à-vis d'un lieu de vie comme le nôtre.

La relation de confiance, nouée avec une partie des habitants de CHAUVÉ, nous a incité à concevoir et promouvoir une autre forme d'intervention sociale, basée non plus sur les deux compétences enfance/jeunesse mais sur la définition d'une animation de territoire, ouverte à tous les habitants du Pays de retz.

Toutes les initiatives de l'association respectent un cadre global représenté par ses valeurs :

- ✦ Etre vecteur de lien social : *La force d'une collectivité, c'est de vivre ensemble sur un même espace. Plutôt qu'être chacun de notre côté, valorisons l'échange et la communication entre habitants d'un territoire.*
- ✦ Promouvoir la mixité sociale, la convergence de nos regards : *C'est par l'expérience collective que nous porterons les projets du futur, avec toutes les dynamiques présentes à CHAUVÉ et dans les communes limitrophes. Se mélanger, c'est apprendre des autres et aux autres.*
- ✦ Garantir un esprit de convivialité, la condition de nos engagements : *Entre plaisir et simplicité... Pour « faire » ensemble, apprécions les rencontres de tous les jours et transmettons notre envie de cohabiter.*
- ✦ Le respect, une valeur au centre des relations entre habitant : *Sentiment de considération envers l'autre, le respect représente le premier pas effectué pour aller à la rencontre de ceux qui nous entourent.*
- ✦ La solidarité : *L'entraide est un levier d'action pour franchir des difficultés. Mettons la en avant.*
- ✦ La citoyenneté, une parole entendue en collectivité : *Proposons à chacun de s'exprimer et d'agir.*
- ✦ L'ouverture culturelle et artistique : *Notre culture commune naît de la convergence d'une multitude d'histoires humaines. Quoi de mieux que l'art pour en raconter quelques-unes...*

Les objectifs éducatifs et pédagogiques de la micro crèche s'engageront également dans le respect de ces valeurs.

B. HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION DE LA MAISON DES ENFANTS

L'association « La maison des enfants » apparaît au Journal Officiel le 07 juillet 2001. Le 22 juillet de la même année, l'association organise sa première fête de l'artisanat. Les enfants ont participé toute la journée à divers ateliers créatifs et ont récolté des fonds pour financer les premières activités de l'association.

En septembre 2001, l'accueil périscolaire prend possession des locaux, à l'étage de l'ancien presbytère. Le premier agrément officialise l'accueil de 17 enfants.

En janvier 2002, un accueil de loisirs est créé et accueille entre 12 et 15 enfants. L'accueil périscolaire se développe rapidement et les locaux deviennent trop petits pour répondre à tous les besoins. L'équipe d'animation est également renouvelée et Laetitia BOUGHANMI devient la nouvelle directrice de la maison des enfants. Des parents bénévoles viennent la soutenir jusqu'à l'embauche d'une deuxième animatrice.

A la rentrée 2003, les services de l'association sont déménagés dans la salle de motricité de l'école du parc. Le nouvel agrément permet d'accueillir 30 enfants. Une troisième personne, mise à la disposition par la commune de CHAUVÉ, vient en renfort lorsque les effectifs deviennent trop importants.

En 2004, la Protection Maternelle Infantile donne une dérogation à la maison des enfants pour accueillir jusqu'à 36 enfants. Cet été là, l'accueil de loisirs ouvrira une dizaine de jours et accueillera 74 enfants, réparties en 46 familles.

En septembre 2005, la rentrée se fait dans de nouveaux locaux, adjacents au restaurant scolaire. L'agrément passe alors à 40 places. Une troisième animatrice est embauchée et le nombre d'inscrits est de 125 enfants.

En 2006, la maison des enfants met en place un système de restauration collective. Un Contrat Temps Libre est conclu avec la C.A.F. et permettra de financer des sorties.

En juillet 2007, le premier séjour est organisé et emmènera une dizaine d'enfants.

En 2008, une quatrième animatrice est embauchée et les effectives atteignent, en moyenne, une quarantaine d'enfant. L'Accueil de loisirs ouvre 9 semaines sur l'année et organise 2 séjours.

L'année suivante, la maison des enfants est ouverte six semaines sur l'été et organise trois séjours. Le « pôlados » ouvre ses portes en Octobre 2009.

Une nouvelle direction arrive en 2010, entraînant la création du poste de Responsable enfance. Le journal « Taluça » fait son apparition. Ecrit par les enfants, ce journal raconte la vie de l'association.

En 2011, une nouvelle animatrice vient renforcer l'équipe pédagogique, portant l'effectif de l'association à cinq salariés.

Au 1^{er} janvier 2013, l'association déménage dans de nouveaux locaux communaux avec une nouvelle capacité d'accueil de 100 mineurs et un espace de 500 m² dédié aux activités pédagogiques.

En 2014, la réforme des rythmes scolaires est mise en place sur la commune de CHAUVÉ. La maison des enfants participe à l'organisation des animations avec la mise à disposition d'un coordinateur et de six animateurs pour la commune.

Cette même année, des nouvelles actions en faveur de la jeunesse sont proposées aux adolescents de la commune de Chauvé.

En 2015, l'association obtient l'agrément « Jeunesse Education Populaire » et un pré agrément « Espace Vie Sociale ». Ils marquent la reconnaissance de nos partenaires vis-à-vis des nouvelles actions portées par la maison des enfants (cours d'œnologie, spectacle vivant).

Un diagnostic de territoire est réalisé par l'association RADAR et propose une lecture globale de la communauté de commune en 2015 : emplois, familles, ressources, habitats...

Enfin, cette même année, quatre projets ont été proposés aux familles dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité. Ils représentent les premières interventions de l'association en faveur de la petite enfance.

C. DU PROJET SOCIAL ASSOCIATIF AU PROJET DE LA MICRO CRECHE

Le projet social de la maison des enfants est établi sur la période 2016/2019 et fixe les objectifs généraux qui seront soutenus par l'association dans les années à venir. Il représente une démarche de travail au service de la commune de CHAUVÉ pour valoriser un espace, un lieu de vie dans le respect de nos valeurs associatives.

Ces orientations prennent en compte plusieurs intérêts collectifs en fonction des champs de compétences des acteurs : la politique d'action sociale menée par la commune de CHAUVÉ ; l'objet social de l'association La maison des enfants ; les activités socioculturelles exercées par des associations Chauvéennes ; les projections des adhérents de la maison des enfants.

Ainsi, trois orientations ont été retenues pour les quatre années à venir :

- * Orientation 1 : Proposer un lieu d'accueil citoyen, ouvert à tous ;
- * Orientation 2 : Favoriser les rencontres entre les habitants ;
- * Orientation 3 : Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Le service « Petite enfance » s'intègre dans l'orientation « 1 », cette dernière étant déclinée en plusieurs objectifs :

- * Objectif 1 : Accueillir une population en situation de handicap ;
- * Objectif 2 : Ouvrir l'accès à un public intergénérationnel ;
- * Objectif 3 : Instaurer un lieu d'échange démocratique.

L'accès à un public intergénérationnel est un objectif prioritaire de l'association, la maison des enfants intervenant déjà auprès des enfants, des adolescents et des familles. La création d'un accueil collectif en faveur de la petite enfance a été questionnée dans le cadre d'un diagnostic de territoire effectué en 2015. Au terme de cette réflexion, l'ouverture d'une micro crèche a été retenue par le Conseil d'administration.

La micro crèche complète les services déjà proposés par l'association : un accueil de loisirs, un accueil périscolaire, un accueil jeunesse, des séjours, des actions parentalités et tous publics.

La micro crèche est ouverte à tous les enfants âgés d'au moins dix semaines jusqu'à quatre ans. En fonction des situations, un projet d'accueil pourra être envisagé pour les enfants âgés de quatre à six ans. Elle accueillera des enfants non scolarisés et scolarisés, en situation de handicap, en respectant la singularité de chacun.

Cet établissement est situé en bordure de parc municipal, aux abords du village retraite. Les deux écoles élémentaires, l'accueil périscolaire, la médiathèque municipale, le théâtre sont situés à proximité de celui-ci. Cette localisation permettra de promouvoir le dynamisme du centre bourg.

La micro crèche est une solution complémentaire à d'autres modes de garde déjà présents sur le Pays de retz et, notamment, aux assistantes maternelles. Dans le prolongement des actions « parentalité » proposées par la maison des enfants et avec l'appui du Relais d'Assistants Maternelles, des projets interprofessionnels pourront être menés au sien de l'association : formations professionnelles, activités et animations ponctuelles, conférences...

Pour les familles bénéficiaires des minima sociaux, l'inscription de leur enfant sera considérée comme prioritaire en cas de liste d'attente.

D. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La maison des enfants bénéficie de l'aide de plusieurs partenaires pour assurer la bonne organisation de la micro crèche. Leurs implications techniques, matérielles et financières garantissent le bon fonctionnement de nos services.

a. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL – LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Lors de la création d'une micro crèche, le service de Protection Maternelle et Infantile émet un avis préliminaire, assorti de remarques qui sont des recommandations concernant tous les points de la future autorisation ou du futur avis d'ouverture, notamment les prestations proposées, la capacité d'accueil, l'adéquation des locaux, les conditions de fonctionnement, les effectifs et la qualification du personnel.

b. LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La C.A.F. est un partenaire privilégié dans la création d'un service de micro crèche. Le conseiller technique de la Caisse d'Allocations Familiales en charge du secteur géographique d'implantation du projet conseille et l'accompagne dès le début de sa réflexion. Il apporte son appui sur l'étude des besoins, sur l'élaboration du cahier des charges et la préparation du fonctionnement de la future structure.

Elle peut également participer aux dépenses d'investissement lors de la création de l'établissement.

c. LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le R.A.M. est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Celui-ci a apporté son appui lors de l'élaboration de l'étude des besoins et sur la préparation du fonctionnement de la future structure.

d. LA COMMUNE DE CHAUVÉ

Le maire de la commune d'implantation doit émettre une autorisation d'ouverture au public pour que le nouvel établissement puisse accueillir des mineurs. Il est également un interlocuteur privilégié pour concrétiser l'ouverture de cette structure de proximité.

Ces partenaires seront associés aux différents projets portés par la micro crèche afin d'assurer une coordination pertinente des services de la petite enfance sur la commune de CHAUVÉ.

E. LA GESTION ET LE FINANCEMENT

Le budget de la micro crèche comprend deux types de financement : les aides à l'investissement et les participations des familles.

Les aides à l'investissement sont mises en place par la C.A.F. et prennent en compte une partie des charges initiales du projet, notamment sur l'opération immobilière.

Les participations des familles financent les charges liées au fonctionnement de la structure.

Le statut juridique de la maison des enfants est une association. En conséquence, tous les excédents réalisés sur un exercice budgétaire sont réinvestis dans la micro crèche, l'association étant à but non lucratif.

F. UN OUTIL AU SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

a. UN ÉTABLISSEMENT AU CŒUR DE CHAUVÉ

La commune de Chauvé se trouve au cœur du triangle entre Nantes, Pornic et St Nazaire.

La micro crèche est située aux abords du parc municipal de Chauvé, des écoles, de l'accueil de loisirs et du village retraite. La proximité des services liés à l'enfance simplifie l'organisation des familles et renforce la pertinence d'une cohésion de territoire au sein de la commune.

Le positionnement de la micro crèche à côté du village retraite permet également d'associer les aînés et les enfants à la participation d'activités intergénérationnelles. La micro crèche souhaite mettre en place un potager, on aimerait qu'il puisse être aménagé par les enfants et leurs voisins. Cela permet un partage de connaissance et une aide pour l'entretien.

Sur une parcelle de 600 m², cet établissement comprend plusieurs espaces dédiés à l'accueil des jeunes enfants dont un espace d'accueil, deux salles d'activités, trois chambres, une cuisine, une salle de bain, un cellier et un bureau administratif.

e. LES PÉRIODES D'OUVERTURE

La micro crèche accueillera les enfants toute l'année, en respectant une fermeture administrative de trois semaines. Elle sera donc ouverte sur 49 semaines, du lundi au vendredi, aux horaires suivants : de 07h30 à 18h30.

Les périodes d'ouverture pourront être modifiées en fonction des nécessités du service et des besoins des familles.

f. LE NOMBRE D'ENFANTS

La micro crèche est un établissement d'accueil collectif dont la capacité est limitée à dix places.

Au sens de l'article R2324-27 du Code de la Santé Publique, la micro crèche pourra accueillir une place supplémentaire dite « d'urgence ». Celle-ci pourra être mobilisée afin d'aider une famille à subvenir rapidement à une difficulté ponctuelle.

g. LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Plusieurs modes de garde peuvent être proposés aux familles : permanents, occasionnels ou d'urgence. Ils permettent aux familles de trouver une solution adéquate, qui réponde à leurs besoins. Ces accueils peuvent être réalisés à la journée, à la demi-journée, à l'heure, en fonction des besoins des parents.

G. LES PARTENAIRES EDUCATIFS

a. LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais d'Assistantes Maternelles propose, chaque mois, une intervention d'une demi-journée à la maison des enfants pour les assistantes maternelles de Chauvé.

Depuis 2015, la maison des enfants propose des ateliers dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la parentalité (atelier massage parent/enfant ; atelier culinaire, etc.).

La création d'une micro crèche est une opportunité pour mutualiser les ateliers mis en place et proposer des séances éducatives partagées entre les acteurs éducatifs de la petite enfance : assistantes maternelles, R.A.M., micro crèche et parents.

h. L'ACCUEIL DE LOISIRS ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire sont ouverts aux enfants de 3 ans à 12 ans, en période scolaire et pendant les vacances.

Les enfants accueillis à la micro crèche pourront découvrir le fonctionnement de ces services à partir de 2 ans et demi. Cette passerelle leur permettra de se familiariser avec un autre mode d'organisation et d'établir des premiers repères en vue de leur future scolarisation.

L'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire proposent, chaque année, des temps forts diversifiés : spectacle, séance « cinéma », ateliers culinaires, etc. Ce sera l'occasion pour les enfants de moins de trois ans d'y participer en fonction de la nature du spectacle.

Ces deux services étant rattachés à la même association que la micro crèche, l'organisation de ces projets mutualisés sera facilement mise en œuvre.

i. LA MEDIATHEQUE

La médiathèque de Chauvé est ouverte à tous les habitants et propose plusieurs animations tout au long de l'année.

Dans le cadre des ateliers « mini lecteur », les enfants pourront participer aux animations proposées par la bibliothécaire, un vendredi par mois. D'autres actions seront également prévues en lien avec la médiathèque.

H. LA PARTICIPATION DES FAMILLES DANS LA VIE DE LA MICRO CRECHE

La participation des familles dans la vie de la micro crèche est un élément essentiel et attendu pour proposer un accueil de qualité aux enfants. Les familles sont à la fois des utilisateurs d'un service mais également des adhérents d'une association qui, à ce titre, pourront participer à l'organisation de celle-ci.

Parmi ces différentes modalités de participation, nous retenons au moins les dispositions suivantes :

- ✖ L'accueil quotidien des familles

L'arrivée de chaque enfant à la micro crèche, ou à son départ, est un moment propice à la transmission d'informations entre la famille et le personnel de la micro crèche. Ces échanges journaliers participent à la création d'un accueil chaleureux et adapté.

- ✖ Les réunions ouvertes aux familles

L'accueil des enfants en collectivité peut poser de nombreuses questions aux parents. Il génère une nouvelle organisation familiale avec toutes les incertitudes qui l'accompagnent. Des réunions seront organisées chaque année et les thématiques seront définies à partir des informations échangées avec les familles.

- ✖ L'assemblée générale

Comme toute association, la maison des enfants organise une assemblée générale annuelle où tous les adhérents sont invités à approuver le rapport d'activités, à s'exprimer sur les divers points à l'ordre du jour et à s'investir au sein du Conseil d'administration.

III. PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Le projet éducatif et pédagogique traduit l'engagement de la micro crèche et de son personnel, ses priorités et ses principes. Il définit le sens des actions de l'établissement, en fixe les orientations et les moyens mis en œuvre.

Dans un premier temps, nous avons fait le choix de ne pas positionner la sécurité physique et affective des enfants comme un objectif éducatif. Nous accueillons des mineurs, confiés par leur parent, et garantir leur sécurité nous semble tenir plus du « bon sens » et d'une obligation liée au travail de l'encadrant plus qu'un objectif éducatif à atteindre. La sécurité n'est pas une option, elle s'impose à l'ensemble des acteurs de la micro crèche. De ce fait, nous ne souhaitons pas la placer au même niveau que les objectifs éducatifs.

A. LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Nous vous présentons ci-dessous les grands axes et orientations que nous voulons mettre en place dans notre structure d'accueil petite enfance.

Tout d'abord, il nous semble important de tout mettre en œuvre, et notamment sur toutes les petites attentions du quotidien, afin que l'enfant grandisse dans un environnement adapté et agréable. Dans ce contexte favorable, l'enfant se crée des souvenirs positifs et apaisants, contribuant à son épanouissement.

a. PERMETTRE A L'ENFANT DE S'EPANOUIR DANS UN CADRE ADAPTE

L'enfant a besoin, dès son plus jeune âge, d'attention afin d'être dans la capacité d'exprimer ses besoins et ses ressentis. L'accompagnement des adultes dans son apprentissage et la valorisation de ses savoirs lui permettent d'acquérir une confiance en soi contribuant à son épanouissement et à son développement affectif.

j. FAVORISER LES DEVELOPPEMENTS PSYCHOMOTEUR ET COGNITIF DE CHAQUE ENFANT

La micro crèche est un lieu où l'environnement et les activités sont imaginés pour permettre à l'enfant de se développer sur le plan psychomoteur et cognitif. Dans les premières années, l'enfant opère de grandes évolutions sur le plan psychomoteur, il passe d'une position allongée à la marche. De même, sur le plan cognitif, l'enfant développe peu à peu ses capacités pour accéder au langage. Nous contribuerons donc à favoriser le développement de chaque enfant.

k. ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS L'APPRENTISSAGE DE LA VIE EN COLLECTIVITE

Dès sa naissance, l'enfant se construit au sein d'une collectivité et se nourrit de celle-ci. De la cellule familiale aux différents lieux de vie qu'il sera amené à côtoyer, l'enfant s'émancipera au sein de micro société qui forgeront son caractère, ses perceptions, ses savoirs...

La vie en collectivité est donc une source de richesse sociale inépuisable à condition de porter un regard bienveillant sur la maturation de l'enfant et sa singularité. Ces moments de vie partagés contribueront à son développement social.

l. DEVELOPPER L'EVEIL DES ENFANTS A TRAVERS LA DECOUVERTE DE LEUR ENVIRONNEMENT

Nous trouvons important d'accompagner l'enfant dans la découverte du monde qui l'entoure. Le nouveau-né, dans un premier temps tourné vers lui et ses besoins primaires, s'éveille peu à peu grâce aux stimulations extérieures. Pour permettre cela, il est nécessaire de proposer aux enfants des activités qui mobilisent leur curiosité, développent leur capacité d'observation pour devenir acteur de leur découverte.

I. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

a. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Elle se compose de quatre professionnels :

La direction est assurée par une infirmière-puéricultrice, elle est responsable du fonctionnement de la micro crèche (charge administrative et juridique), de l'accueil des parents et des enfants, de la promotion de la santé, de la gestion du personnel, de la coordination des actions et des projets, et des liens avec les partenaires.

Un éducateur de jeunes enfants permet, par le jeu et les activités d'éveil, aux enfants de s'épanouir et de s'initier à la vie en société. Il stimule les potentialités intellectuelles, affectives et artistiques des petits à travers de multiples activités ludiques et éducatives.

Un auxiliaire de puériculture veille à l'hygiène et à l'alimentation des enfants, apprend l'autonomie aux plus grands. L'organisation de jeux et d'activités d'éveil constitue un autre pôle important de son travail.

Un animateur « petite-enfance » contribue à leur accompagnement par ses activités (aide à la prise des repas, soins d'hygiène corporelle, jeux, etc.). Il les aide à acquérir leur autonomie et participe à leur développement affectif et intellectuel.

Le Docteur Denizot (à définir en fonction de la validation du projet), pédiatre de l'établissement, assurera les visites des enfants de moins de quatre mois, répondra à toutes les questions inhérentes aux soins et à la santé des enfants et établira les protocoles nécessaires au fonctionnement de la structure.

Lors de l'absence de salarié, quels qu'en soient les motifs, il sera procédé au remplacement par des salariés diplômés. Dans ce contexte, tous les salariés de l'Association pourront intervenir auprès des enfants en fonction de leur diplôme.

m. LA FONCTION D'ACCUEIL

L'adaptation

Pour favoriser l'accueil à la micro crèche, un temps d'adaptation progressif est nécessaire.

Il faut prendre conscience que ce sont souvent les premières séparations entre les parents et leur bébé. Dans ce contexte-là, il est nécessaire de se donner du temps pour apprendre à connaître les familles (parents et enfant) et leurs habitudes, afin d'apaiser leur crainte face à la séparation.

Dans un premier temps, un entretien entre la directrice et les parents est réalisé pour définir les modalités d'accueil. Une visite des locaux est proposée si les parents le souhaitent.

Dans un deuxième temps, l'enfant et ses parents viennent découvrir la structure et expliquent au personnel les habitudes de vie de leur enfant. L'un des professionnels a le rôle d'accueillant pour établir un contact privilégié avec la famille le temps de recueillir ces informations. Ce temps peut également servir pour échanger sur les différents questionnements parentaux.

Dans un troisième temps, les parents peuvent nous confier leur enfant pour une durée approximative d'une à deux heures. Ce sera, pour lui, un temps de découverte des lieux et du personnel.

Ensuite, la durée de temps d'accueil est progressivement augmentée en incluant peu à peu des temps forts tels que les repas ou la prise du biberon et les siestes.

Les temps d'adaptation sont facturés aux familles.

Durant les premiers mois, les professionnels feront régulièrement un point pour partager leurs observations en réunion afin de s'assurer que chaque enfant s'épanouisse à la micro crèche.

L'accueil de l'enfant et de sa famille

La micro crèche est ouverte de 7h30 à 18h30.

Il est possible d'accueillir les enfants soit en demi-journée avec ou sans repas (matin ou après-midi), soit en journée complète. L'accueil du matin se fait entre 7h30 et 9h30 et celui de l'après-midi entre 13h30 et 14h. Les départs ont lieu entre 12h et 12h15, entre 13h30 et 14h et à partir de 16h30. Le temps d'accueil est de minimum deux heures.

Les horaires d'accueil et de départ peuvent être adaptés en fonction des besoins des familles.

L'arrivée de l'enfant débute dans le hall. Les parents entreposent les affaires de l'enfant pour la journée et rangent le manteau. Chaque enfant accueilli possède un panier où les parents disposent les affaires dont il a besoin pour la journée ou demi-journée. Le personnel récupère les paniers pour les ranger dans la salle de change pendant le temps d'accueil. Il est également possible de laisser le biberon personnel de l'enfant qui est entreposé dans la cuisine.

Puis, l'enfant change de chaussures. Il est demandé aux enfants de posséder des chaussures ou chaussons destinés à l'usage de la micro crèche (sauf pour les enfants qui ne marchent pas). Les parents chaussent ensuite

des sur-chaussures pour rentrer dans la salle d'activité et effectuer l'accueil avec le professionnel de la micro crèche.

Le temps d'accueil de l'enfant est très important. Un professionnel de la micro crèche se rend disponible pour accueillir l'enfant et le prendre dans les bras si l'enfant le souhaite ou le nécessite (par exemple : tout-petits qui ne marchent pas ou difficulté de séparation). C'est un temps de transmission entre professionnels et parents. Afin que l'enfant soit rassuré, il est nécessaire que les parents lui disent au revoir pour qu'il comprenne que la séparation est momentanée. Ce moment devient alors un rituel essentiel pour l'enfant et sa famille. Cela permet de donner des repères à l'enfant qui se sent en sécurité à l'arrivée dans la micro crèche. L'accueil est ensuite abordé avec plus de sérénité, l'enfant s'appuie sur ses habitudes pour débiter sa journée.

Avant son arrivée à la micro crèche, l'enfant a pris son petit-déjeuner. Il est débarbouillé, changé et habillé. En fonction de son horaire d'accueil le matin et des contraintes liées à la collectivité, certains points d'accueil pourront être personnalisés. Pour les enfants arrivés entre 7h30 et 8h, un petit déjeuner emmené par les parents pourra être donné.

Pour proposer un accueil de qualité des enfants en situation de handicap, une rencontre avec les parents, la directrice et le pédiatre rattaché à la structure est organisée afin d'établir un projet d'accueil individualisé. Celui-ci a pour but de définir des modalités d'accueils adaptés.

Les règles de vie

Nous avons établi des règles de vie en collectivité accessibles aux enfants en fonction de leur âge. Ces règles servent à poser un cadre aux enfants et à leur permettre de se confronter aux limites. Elles leur apprennent à respecter les autres ainsi que le matériel pour vivre mieux ensemble.

Les habitudes de vie

Chaque enfant a des habitudes de vie au sein de sa famille. Nous allons essayer au mieux de les respecter (en prenant en compte les contraintes de la collectivité) afin de donner des repères et de favoriser le lien entre les habitudes familiales et celles mises en place par la micro crèche. Pour les bébés, les horaires de sieste et de biberon doivent être poursuivis comme à la maison.

Les transmissions parent – professionnel

Une fiche appelée « feuille de transmission » est remplie par les professionnels au fil de la journée. Elle recense tous les moments forts de celle-ci. Lors du départ de l'enfant, des transmissions orales sont réalisées à partir de cette feuille : temps de sieste, prise des repas ou des biberons, soins effectués et éléments importants de la journée.

La micro crèche a, à sa disposition, un site internet sur lequel les professionnels écrivent des articles sur les thèmes de la petite enfance. Ils ont pour but de répondre à certaines questions que les jeunes parents peuvent se poser. Ce site sert également de support pour faire le récit et l'illustration des journées, activités, sorties des enfants.

n. L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Les espaces de vie sont conçus pour permettre à chaque enfant de grandir dans un environnement adapté. Nous leur proposons ainsi des espaces appropriés à leur bien-être.

Un petit coin douillet et tranquille, espace privilégié pour les tout-petits, est délimité pour éviter que les grands viennent les bousculer. Cet endroit est recouvert de tapis pour assurer le confort des bébés en position allongés.

Dans la salle principale, des pôles d'activités autonomes sont installés pour permettre à l'enfant de se créer des situations de jeux et de favoriser son imagination.

Il existera plusieurs ateliers adaptés à différentes tranches d'âges et situations de la vie quotidienne. Le but est de créer des lieux où l'enfant peut s'inventer des histoires et/ou de se récréer sans l'intervention systématique de l'adulte.

L'installation de l'espace doit permettre à l'enfant de se mobiliser, de s'y mouvoir en toute sécurité. Tout cela a pour objectif de privilégier la motricité libre.

o. L'ÉVEIL ET LES ACTIVITÉS

L'éveil

L'éveil est le fait pour un individu de commencer à s'intéresser à quelque chose et à le comprendre. Pour l'enfant, cela passe par un développement des sens. Des activités sont pensées et réalisées par l'équipe pédagogique pour les stimuler. Pour les plus petits, on privilégie le toucher et l'audition. Dans les activités quotidiennes, les sens sont mis en éveil. Lors du change ou au cours de la journée, on explique et décrit au bébé ce qui se déroule. Puis, lors de la diversification, on initie les enfants au goût et à l'odorat. Sa vision s'accroît également au fil du temps grâce aux stimuli visuels. Cela commence par regarder les couleurs d'un portique puis ce sens s'affine et permet aux plus grands d'observer, par exemple, des oiseaux par la fenêtre.

La vie en collectivité

La vie en collectivité permet à l'enfant de connaître des stimulations diverses et variées. Lors des différentes étapes de son développement psychomoteur et affectif, l'enfant se tourne peu à peu vers le monde extérieur et les personnes qui l'entourent. La vie à plusieurs est pour lui une richesse à exploiter. Il se confronte également aux règles de vie en société.

Le langage

La micro crèche est un espace de jeu mais aussi d'apprentissage. L'enfant acquiert peu à peu le langage. L'équipe favorise cette acquisition à travers différentes activités : reconnaissance des objets, récit de livres, écoute d'histoires, chants et la description du quotidien. En début de matinée, un rituel est instauré avec l'ensemble des enfants pour se dire bonjour avec une comptine et pour favoriser les échanges.

Les activités

Au sein de la micro crèche, il existe deux types d'activités :

- ✕ les activités libres : Il nous semble important que chaque enfant ait des moments où il puisse jouer librement dans l'espace de vie. Cela lui donne l'occasion de progresser dans son développement psychomoteur, de prendre des décisions par lui-même et de s'inventer des histoires. Il peut alors développer son imaginaire et petit à petit réussir à raconter les récits qu'il s'invente. Cela représente un exercice de langage intéressant pour les plus grands. C'est un temps appelé « jeu libre ».
- ✕ les activités dirigées : Les professionnels de la micro crèche ainsi que certains intervenants extérieurs sont amenés à proposer des activités dirigées en groupe. Nous proposerons des ateliers sur différents thèmes, par exemple : les livres, la musique, la peinture, la pâte à sel, la cuisine, etc.

Ces activités sont complémentaires et répondent aux besoins de chacun en fonction des moments de la journée. Ce sont des activités à partager ou non. Celles qui se partagent sont les prémices des jeux collectifs.

Le jardin : découverte de l'extérieur, potager

Nous avons la chance de posséder un jardin et de pouvoir exploiter tous les trésors que l'on y trouve. On envisage de créer un potager dans le but de le partager avec nos voisins du village retraite.

Les sorties

Les sorties sont à adapter en fonction de l'âge des enfants et de leurs capacités. Nous solliciterons nos partenaires pour créer des temps forts.

Nous avons la possibilité d'accéder à la médiathèque à pied pour emprunter régulièrement des livres ou jeux de sociétés et nous participons aux ateliers « mini lecteurs » organisés par celle-ci (un jeudi par mois).

Nous pouvons également partager certains temps forts ou activités avec la maison des enfants qui se trouve à proximité.

p. L'ALIMENTATION

Le rôle du personnel lors du repas

Pour les plus petits enfants, il est important que le repas soit un moment privilégié avec l'adulte. C'est pour cela que nous augmentons l'encadrement des enfants lors de ce temps fort. Nous accompagnons chaque enfant afin

de lui donner son repas dans les meilleures conditions, en s'adaptant à son rythme. Il en est de même avec l'heure du repas qui est établie en fonction de ses demandes et de la prise de son repas précédent.

Pour les plus grands, le repas est un prétexte aux apprentissages. Notre rôle est de l'accompagner vers l'autonomie pour développer ses capacités à se nourrir seul et développer son goût.

Il est aussi important d'établir avec les parents les différentes phases de diversification et de définir la texture qui va être proposée à l'enfant pour respecter ce qui est fait à la maison. Durant les deux premiers mois de diversification, le personnel tient compte des aliments que l'enfant a déjà introduits chez lui avant de lui donner en repas.

L'allaitement

Pour les mamans qui souhaitent allaiter leurs enfants à la micro crèche, elles peuvent bénéficier d'un fauteuil dans un espace calme et isolé. C'est un temps privilégié qui doit se passer en tête à tête avec leur bébé dans un lieu adapté.

Les mamans allaitantes peuvent apporter leur lait maternel à la micro crèche afin qu'il soit donné à leur enfant. Pour le transport du lait maternel ainsi que sa conservation, un protocole est défini avec le pédiatre attaché à la micro crèche.

Le repas

Un prestataire de service livre les repas à la micro crèche en liaison froide. Les repas sont réchauffés sur place selon les indications du prestataire. Pour assurer la réalisation de ce service, les enfants bénéficient de la prestation de restauration sur les temps de déjeuner et de goûter.

Le prestataire propose plusieurs types de repas et de texture en fonction des âges des enfants et de leurs stades dans la diversification (ex : lisse, mixé, en morceaux).

Les laits infantiles « premier âge » et « deuxième âge » sont fournis par les familles. Cela permet une continuité alimentaire entre la micro crèche et le domicile des parents. La boîte de lait doit être neuve, elle sera restituée aux familles si l'intégralité n'a pas été consommé au bout d'un mois.

Hygiène et alimentation

En ce qui concerne les normes H.A.C.C.P., une formation sera proposée aux personnels encadrant les repas de façon régulière afin de se tenir à jour sur les recommandations à appliquer.

Allergies

Pour les enfants présentant des allergies, un protocole d'accueil individualisé est réalisé au moment de l'accueil de l'enfant avec le pédiatre référent de la structure et la famille. En fonction du type d'allergie, les parents pourront rapporter les repas en respectant la chaîne du froid. Le repas doit être transporté dans une glacière ou sac hermétique avec un pain de glace. Toutes ces modalités sont définies lors de l'accueil.

q. LE SOMMEIL

Nous prenons en compte les rituels d'endormissement préalablement établis avec les parents ainsi que les habitudes de sommeil (dans la mesure des contraintes liées à la collectivité).

Les effets personnels liés au sommeil doivent être déposés dans le casier de l'enfant. Pour les bébés, il est rassurant de retrouver l'odeur de la maison (par exemple : à travers leur gigoteuse).

Les chambres et les lits

Trois salles sont prévues pour les temps de sieste. Deux salles de trois lits à barrière et la dernière de quatre lits accueillant les enfants les plus grands. Pour créer des repères et rendre ce moment sécurisant, l'enfant dort au même emplacement, il a son lit avec son prénom inscrit au dessus.

La sieste

Pour les plus petits enfants, les temps de sieste sont adaptés selon leurs signes de fatigue et l'heure de leur dernier temps de sommeil.

Pour les plus grands enfants, un temps de sieste est proposé après le repas du midi. Ils rejoignent la salle d'activité au fur à mesure de leur réveil, tout en respectant leurs camarades encore endormis.

r. LES SOINS

Prévention

Afin de prévenir la prolifération de certaines épidémies et dans un souci d'hygiène corporelle, le lavage de mains avant les activités mais aussi avant et après le repas est un temps d'apprentissage important.

Prodiguer des soins

Les soins donnés aux enfants ont pour but de répondre à un besoin leur permettant d'atteindre un bien-être physique, mental et social. Les professionnels s'appuient sur le concept de « prendre soin », c'est à dire de penser celui-ci en amont afin de le mettre en pratique en prenant en compte la singularité des enfants et leurs besoins. Les soins donnés aux enfants par les professionnels devront également respecter les normes d'hygiène.

La délivrance des médicaments

Si l'enfant doit prendre un traitement médicamenteux, l'équipe devra être en informer le matin et une ordonnance devra être fournie. Aucun médicament ne sera délivré sans ordonnance. Les parents transmettent en main propre le traitement qui sera mis sous scellé ou dans une boîte prévue à cet effet dans le réfrigérateur.

Le change

Au moment de l'accueil des enfants, les parents peuvent renseigner l'équipe sur les habitudes des enfants lors du change.

Les couches sont fournies par la micro crèche. Si les parents souhaitent utiliser des couches ou des crèmes personnelles, ils peuvent les laisser dans le casier de l'enfant.

En cas de couches lavables, une organisation est réfléchiée avec la famille.

Le temps de change est un moment d'échange privilégié où l'adulte prendra le temps d'effectuer tous les gestes à réaliser.

Apprentissage de la propreté

Deux pots et deux toilettes à hauteur d'enfant sont mis à leur disposition dans les moments d'apprentissage de la propreté. Les parents indiquent à l'équipe éducative leur souhait par rapport à l'acquisition de la propreté.

En cas d'enfants malades

Si l'enfant arrive à la structure malade, les professionnels se réservent le droit de le refuser en fonction de la tolérance clinique (forte fièvre, vomissements, et maladie contagieuse).

Si l'enfant déclare une maladie en cours de journée :

- ✘ les professionnels respecteront le protocole établie avec le pédiatre référent de la structure : prise de température, appel des parents (si t° supérieur à 38°) et avec leur accord pourra administrer un antipyrétique (paracétamol) ;
- ✘ Une fois les parents prévenus de l'état de santé de leur enfant, ils devront venir le chercher dans les plus brefs délais ;
- ✘ En cas d'interrogation d'ordre médical ou urgence, l'équipe fera appel au 15.